

DISPONIBILITÉ

		NATURE	DURÉE	PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR	cumul d'activité sur autorisation
SUR AUTORISATION	art 44*	Études ou recherches présentant un intérêt général	3 ans - renouvelable une fois pour une durée égale	Document attestant de l'intérêt général des études ou recherches effectuées et certificat d'inscription ou attestation de scolarité	<i>impossible</i>
		Convenances personnelles	3 ans - renouvelable sans excéder 10 ans pour l'ensemble de la carrière	tous justificatifs éclairant l'administration dans sa décision	possible sous réserve d'autorisation
	art 46*	Créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L351.24 du Code du Travail	2 ans maximum	Projet de création d'entreprise ou de commerce ou inscription dans une chambre professionnelle original d'extrait K-bis	avoir effectué 3 ans de services effectifs, sous réserve d'autorisation

DE DROIT	art 47*	Élever un enfant à charge âgé de moins de 8 ans	3 ans renouvelables sans limitation de durée dans les conditions requises pour l'obtenir	Photocopie du livret de famille	pour une activité compatible avec l'éducation de l'enfant et sous réserve d'autorisation
		Donner des soins au conjoint ou partenaire lié par un PACS, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave	3 ans - renouvelable deux fois pour une durée égale	Photocopie du livret de famille et certificat médical	<i>impossible</i>
		Donner des soins au conjoint ou partenaire lié par un PACS, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	Sans limitation de durée dans les conditions requises pour l'obtenir	Photocopie du livret de famille, certificat médical et carte d'invalidité	<i>impossible</i>
		Suivre son conjoint ou partenaire lié par un PACS lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire	Sans limitation de durée	Photocopie du livret de famille ou Pacs + attestation d'emploi du conjoint	l'agent doit avoir accompli au moins 3 ans de services effectifs dans l'administration, possible sous réserve d'autorisation
		Pour exercer un mandat d' élu local	Durée de mandat	Document attestant du statut d' élu	<i>impossible</i>
		Pour me rendre dans les DOM-TOM ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	6 semaines maximum par agrément	Document attestant de la situation	<i>impossible</i>